



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

Attestation de réalisation de la fonction tutorale et maître d'apprentissage

Entreprise de moins de 11 salariés

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° IDCC :

N° adhérent :

N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. :

E-Mail :

OCAPIAT

DIRECTION GESTION SIEGE

20 Place des Vins de France

CS 11240

75603 Paris 12

Je soussigné (nom et prénom) : _____

en ma qualité de représentant légal de l'entreprise _____

atteste que :

Nom et Prénom tuteur ou du maître d'apprentissage : _____

a bien réalisé les missions confiées du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____ auprès de :

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom : _____

Ce suivi personnalisé est formalisé dans un document (par exemple une grille de suivi du salarié tutoré ou dans un livret d'apprentissage) qui pourra être présenté en cas de contrôle.

L'entreprise s'engage à transmettre à OCAPIAT, sur demande, les justificatifs relatifs aux dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de la fonction tutorale.

Date, signature représentant employeur et cachet de l'entreprise :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC CETTE ATTESTATION : Votre facture qui doit être égale au montant notifié sur l'accord de prise en charge. Ce montant, dans le cadre de la fonction tutorale, est plafonné à 230€ HT net par mois effectué dans la limite de 6 mois, et pour les tuteurs bénéficiaires relevant du public prioritaire ou pour les tuteurs âgés de 45 ans et plus, ces missions peuvent être prise en charge à hauteur de 345 € par mois, toujours dans la limite de 6 mois. Ce montant dans le cas de l'apprentissage est fixé à 230 € net par mois effectué dans la limite de 12 mois.